

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE SEANCE DU 30 AVRIL 2026 À 19h

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Élodie TEREINTO qui donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER.
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 523 118,45 € avec un résultat positif, reporté de 2025, d'un montant de 330 449,45 € et la section d'investissement s'équilibre à 671 734,08 € avec un report négatif 2025, de 17 384,08 + 44 840 € (Restes à réaliser), soit un total de 62 224,08 €.

BUDGET PRIMITIF 2026 – EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026 du Service de l'eau.

La section de fonctionnement s'équilibre à 361 110,18 € avec un résultat positif, reporté de 2025, d'un montant de 64 110,18 € et la section d'investissement s'équilibre à 274 406,03 € avec un report positif 2025, de 84 406,03 + 74 600 € (Restes à réaliser), soit un total de 159 006,03 €.

BUDGET PRIMITIF 2026 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2026 du Service assainissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 122 960,31 € avec un résultat positif, reporté de 2025, d'un montant de 54 617,31 € et la section d'investissement s'équilibre à 108 753,27 € avec un report positif 2025, de 6 903,27 + 14 800 € (Restes à réaliser), soit un total de 21 703,27 €.

SERVICE DE L'EAU – TAUX PRÉLÈVEMENT RESSOURCE EN EAU

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue et que le calcul de son taux n'a pas été modifié, il en résulte ce qui suit :

- volume prélevé dans le milieu naturel pour l'année 2025 : 175.675 m³
- taux zone A (eaux souterraines) pour 2025 : 46,60 € par millier de m³
- soit un montant de la redevance prélèvement 2025 de : $175.675 \times 46,60 / 1000 = 8.186$
- volume facturé aux abonnés sur 12 mois : 101.511 m³

Calcul du taux à reporter sur la facture d'eau : $8186 / 101511 = 0,08$ € par m³

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le taux 0,08 €, à reporter sur les factures d'eau pour l'année 2026.

SERVICE DE L'EAU – FORFAIT TRAVAUX

Vu les tarifs en vigueur pour l'année 2025 et les délibérations antérieures fixant les tarifs du service public Eau et Assainissement ;

Considérant le contexte économique actuel marqué par la hausse du coût des matières premières, de l'énergie et des prestations nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des réseaux, par la perte de recettes sur l'énergie réservée,

Considérant que les services publics Eau et Assainissement constituent des services publics devant assurer leur équilibre financier, conformément au principe d'autofinancement du service,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les tarifs afin de garantir la continuité et la qualité du service, ainsi que le financement des opérations de maintenance, de renouvellement et de conformité réglementaire,

Considérant la nécessité de réviser le prix de certains « travaux et prestations de services » pour tenir compte de l'augmentation générale des coûts,

Il est proposé une évolution ou la création de « travaux et prestations de services » suivants :

- Fournitures et pose d'un compteur : 200€ HT (ce montant comprend le compteur, le robinet avant compteur et la purge),
- Forfait branchement eau de 0 à 3,99 mètres linéaires : 1.022€ HT (au-delà, 100€ HT par mètre supplémentaire, montant déjà en vigueur)
- Frais pour déplacement injustifié d'un agent : 50€ HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les augmentations et la nouvelle prestation (frais déplacement injustifié d'un agent) cités ci-dessus à compter du 01 mai 2026.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Titulaires : M. Franck LADET, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER.

Suppléants : Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Élodie TEREINTO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la commission appel d'offres.

COMMISSION MAPA

Titulaires : M. Franck LADET, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER.

Suppléants : Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Élodie TEREINTO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

COMMISSION CLECT

Titulaire : M. Bernard CHEVILLIAT.

Suppléante : Mme Ghislaine SEBAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les délégués de la commission CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R2333-105 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de recalculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;
- de fixer à 245 € le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de la valorisation définie par les articles du Code général des Collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République française, soit un taux de revalorisation de 59,83% applicable à la formule de calcul.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CONSULTATION MUSÉE

Un appel à projets pour financer le développement d'outils numériques de valorisation et de médiation du patrimoine est lancé entre le 10 mai 2026 et le 30 juin 2026 par la Région Auvergne Rhône Alpes, les projets retenus pouvant être subventionnés en complément du Fonds Leader à hauteur de 80%.

M. Ozil propose de lancer une consultation pour un projet estimé à 95 000 €, qui nécessiterait donc environ 20 000 € d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la consultation.

DIVERS

Véhicule du service de l'eau

Le véhicule du service de l'eau arrive au terme de sa location, un choix doit être fait.

Le carter a déjà été changé trois fois car le véhicule est trop bas. Peugeot propose un Partner réhaussé de 11 cm, diesel pour 420 € / mois, ou électrique pour 360 € / mois, ces montants correspondant à une utilisation de 100 km par jour au maximum. Dans le cas où le choix se porterait sur le véhicule électrique, il faudrait installer une prise au local du service technique.

Adhésion à « Émerveillé par l'Ardèche »

L'adhésion coûte entre 50€ et 100€ par an. Cela permettrait d'y faire la promotion du village et du musée.

Sentier de découverte

Mme Vanpeperstraete a rencontré l'ONF (Office National des Forêts) pour la réhabilitation du sentier de découverte. Le devis est élevé, entre 40 000€ et 50 000€. Il est donc proposé de réaliser tout ou partie de ces travaux à venir en interne.

Distributeur de pizzas

L'installation est en cours, la dalle en béton sera coulée au cours de la semaine prochaine. On peut prévoir l'installation du distributeur dans 15 jours.

La dalle et le déplacement de la rampe seront réalisés par le **S**ervice technique, l'installation du compteur électrique est aux frais de Pizz'a mama.

Pergola

Les travaux sont quasiment terminés. Il ne reste que la pose de la bâche et d'une paroi ajourée en bois. Des plantes seront disposées à l'entrée autour du chemin d'accès à la terrasse. La pergola sera en accès libre.

Voie de contournement chemin de Laccessas

Les travaux ont démarré, un tiers du parcours est déjà décaissé. En fonction de la météo, la voie de contournement pourrait être terminée d'ici un mois.

Aire de Camping-car

Il est évoqué la possibilité d'acquérir des bâches de protection ajourées afin de tempérer la chaleur sur une partie de l'aire de camping-car. Le prix de cet équipement est de 300€ pour une pièce de 3x10 mètres, et 180€ par pied télescopique.

Vieille route de Vallon

L'intercommunalité estime entre 70 000 € et 80 000 € l'opération de réhabilitation de cette voie dont le soutènement est érodé par un cours d'eau à proximité du hameau de Merlet. Toutes les possibilités vont être étudiées avant de statuer sur les travaux engendrés par la dégradation accélérée de la voie.

La séance est levée à 21h25.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil et les personnes présentes.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE